

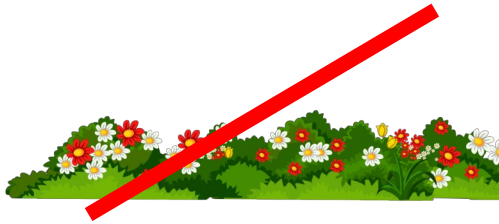
Sécheresse dans l'Ain – Mesures de restriction à respecter sur le territoire de l'axe Saône



CRISE

Priorité aux usages d'approvisionnement en eau potable, sanitaires et de sécurité

Usages domestiques



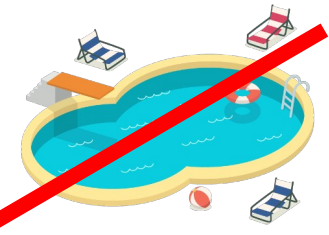
Interdiction d'arroser les massifs fleuris et les plantes en pot



Interdiction d'arroser les espaces verts et les pelouses



Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9h à 20h



Interdiction de remplir et de mettre à niveau les piscines privées et les bains à remous (> 1m³)



Interdiction de laver les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et sous conditions)



Interdiction de laver les véhicules à domicile et dans les stations de lavage



Fermeture des fontaines publiques et privées d'ornement en circuit ouvert



Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État - www.ain.gouv.fr

